

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOUREAU

1.7. Actes spéciaux et divers

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 23 septembre 2026

Le mercredi 23 septembre 2026 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 septembre par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte.

Assistait en distanciel :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,

Assistaient en présentiel :

M. Stéphane AUGU, C.C. Touraine Val de l'Indre,

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,

M. Jean-Michel BURLET, C.C. Chinon Vienne et Loire,

Mme Fabienne CHAMPIGNY, Braslou,

M. Ibrahim CHENOUF, C.A. Saumur Val de Loire,

Mme Sylvie DOARE-DUPONT, Cornillé-les-Caves,

M. Philippe DUBARRY, Benais,

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,

Mme Elodie JEANNETEAU, Département de Maine-et-Loire,

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,

Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,

M. Alain PAGEARD, Sainte-Maure-de-Touraine,

M. Jean-Pierre RIDEAU-BAUDIN, Villaines-les-Rochers,

M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,

M. Gilles ROUSSILLAT, Brossay,

M. Jean-Christophe ROUXEL, La Lande-Chasles,

M. Nicolas TAVEAU ALI KARI, Antoigné.

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,

Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,

Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,

Mme Betsabée HAAS, Tours Métropole Val de Loire,

Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,

M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,

M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,

Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,

M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Ibrahim CHENOUF

Nombre de membres composant le bureau : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 19

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTMOREAU

1.7. Actes spéciaux et divers

Avenant n° 3 à la convention tripartite de partenariat et de mutualisation des missions d'accueil et de mise à disposition de locaux/matériels avec la SPL Saumur Val de Loire Tourisme et la commune de Montsoreau

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n° 2025-1162 du 5 décembre 2025 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR LAT en vigueur ;

Vu la délibération du Bureau du PNR LAT n°2024-05/B du 6 février 2024 portant sur la convention de partenariat 2024/2026 de mutualisation des missions d'accueil et de mise à disposition de locaux comme de matériel entre la Commune de Montsoreau, la Société Publique Locale Saumur Val de Loire (SPL) et le PNR LAT ;

Vu la convention de partenariat et de mutualisation des missions d'accueil et de mise à disposition de locaux et de matériel 2024-2026, annexée à la délibération susmentionnée, conclue le 19 février 2024 ;

Vu la délibération du Bureau du PNR LAT n°2024-29/B du 04 juin 2024 relatif à l'avenant n°1 de la convention tripartite de partenariat et de mutualisation des missions d'accueil et de mise à disposition de locaux/matériels avec la SPL Saumur Val de Loire Tourisme et la commune de Montsoreau, définissant les modalités d'organisation et de financement pour 2024 ;

Vu la délibération du Bureau du PNR LAT n°2025-15/B du 18 mars 2025 relatif à l'avenant n°2 de la convention tripartite de partenariat et de mutualisation des missions d'accueil et de mise à disposition de locaux/matériels avec la SPL Saumur Val de Loire Tourisme et la commune de Montsoreau, définissant les modalités d'organisation et de financement pour 2025 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Montsoreau du 8 septembre 2026 maintenant la participation de la commune à 2 500 € selon les termes de la convention 2024-2026 ;

Considérant le projet d'avenant n°3 à la convention susmentionnée, annexé à la présente délibération dont l'objet est de modifier les conditions organisationnelles de mutualisation et d'accueil du public décrites dans les articles suivants :

Article 3.1 – Désignation des locaux

Article 3.2 – Désignation du matériel

Article 4.1 – Horaires

Article 4.2 – Accueil du public – fonctionnement

Considérant que l'avenant n°3 est conclu du 1^{er} juin 2026 au 31 décembre 2026 afin d'intégrer la saison touristique ;

Considérant que toutes les autres clauses de la convention restent inchangées.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU

1.7. Actes spéciaux et divers

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet d'avenant n°3 à la convention de partenariat et de mutualisation des missions d'accueil et de mise à disposition de locaux et de matériel avec Société Publique Locale Saumur Val de Loire et la commune de Montsoreau pour la période courant du 1^{er} juin 2026 au 31 décembre 2026, ci-après annexé ;
- ✓ autorisent le Président à signer cet avenant et tout document afférent ;
- ✓ disent que la participation financière pour 2026 de la commune de Montsoreau, prévue dans la convention 2024-2026 est inscrite au budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoît BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 24 SEP. 2026

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU

1.7. Actes spéciaux et divers

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 23 septembre 2026

Le mercredi 23 septembre 2026 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 septembre par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte.

Assistait en distanciel :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,

Assistaient en présentiel :

M. Stéphane AUGU, C.C. Touraine Val de l'Indre,

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,

M. Jean-Michel BURLET, C.C. Chinon Vienne et Loire,

Mme Fabienne CHAMPIGNY, Braslou,

M. Ibrahim CHENOUF, C.A. Saumur Val de Loire,

Mme Sylvie DOARE-DUPONT, Cornillé-les-Caves,

M. Philippe DUBARRY, Benais,

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,

Mme Elodie JEANNETEAU, Département de Maine-et-Loire,

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,

Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,

M. Alain PAGEARD, Sainte-Maure-de-Touraine,

M. Jean-Pierre RIDEAU-BAUDIN, Villaines-les-Rochers,

M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,

M. Gilles ROUSSILLAT, Brossay,

M. Jean-Christophe ROUXEL, La Lande-Chasles,

M. Nicolas TAVEAU ALI KARI, Antoigné.

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,

Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,

Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,

Mme Betsabée HAAS, Tours Métropole Val de Loire,

Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,

M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,

M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,

Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,

M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOIREAU

1.7. Actes spéciaux et divers

Secrétaire de séance : Monsieur Ibrahim CHENOUF

Nombre de membres composant le bureau : 29

Nombre de membres présents : 19 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 18

Convention entre le PNR-LAT et EDF-CNPE Chinon 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n° 2025-1162 du 5 décembre 2025 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR LAT en vigueur ;

Considérant qu'EDF-CNPE de Chinon est un partenaire historique et constant du PNR LAT, depuis avril 1997, date de la signature du premier protocole d'accord ;

Considérant que depuis 2019, ce partenariat se traduit par la mobilisation annuelle de 10 000 € pour soutenir le PNR LAT, dont 5 000 € sont dédiés à l'activité générale et 5 000 € sont fléchés sur une ou plusieurs actions spécifiques qui ne peuvent être récurrentes ;

Considérant le projet de convention partenarial 2026 entre EDF-CNPE de Chinon et le PNR LAT ci-annexé ;

Considérant l'annexe 2 de ce projet de convention et le paragraphe relatif aux actions financées dans le cadre de la convention de partenariat indiquant que les 5 000 € seront dédiés à la restauration de la prairie humide de Saint-Gilles à Benais ;

Considérant que la commune de Benais a eu l'opportunité d'acquérir en 2024 plusieurs parcelles privées stratégiques pour la survie de l'unique population d'Azuré de la sanguisorbe (*Phengaris teleius*) d'Indre-et-Loire ;

Considérant que ces parcelles sont situées dans le site Natura 2000 « Du complexe du Changeon et de la Roumer » dont le Parc assure l'animation ;

Considérant la volonté de la commune de Benais de restaurer la parcelle ZA022 (prairie de 1,12 ha) et la ZA024 (friche de 1,25 ha) ;

Considérant que ce soutien financier à la commune de Benais portera sur le cofinancement du chantier qui sera réalisé par un prestataire de service.

Compte-tenu de son statut de conseiller municipal de Benais, Monsieur Philippe DUBARRY ne prend pas part au vote.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de convention 2026 de partenariat entre le PNR LAT et EDF-CNPE de Chinon s'appliquant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, ci-après annexé ;

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTMOREAU

1.7. Actes spéciaux et divers

- ✓ autorisent le Président à signer cette convention tripartite et tout document afférent ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoît BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le **24 SEP. 2026**

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOIREAU

1.7. Actes spéciaux et divers

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 23 septembre 2026

Le mercredi 23 septembre 2026 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 septembre par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte.

Assistait en distanciel :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,

Assistaient en présentiel :

M. Stéphane AUGU, C.C. Touraine Val de l'Indre,

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,

M. Jean-Michel BURLET, C.C. Chinon Vienne et Loire,

Mme Fabienne CHAMPIGNY, Braslou,

M. Ibrahim CHENOUF, C.A. Saumur Val de Loire,

Mme Sylvie DOARE-DUPONT, Cornillé-les-Caves,

M. Philippe DUBARRY, Benais,

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,

Mme Elodie JEANNETEAU, Département de Maine-et-Loire,

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,

Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,

M. Alain PAGEARD, Sainte-Maure-de-Touraine,

M. Jean-Pierre RIDEAU-BAUDIN, Villaines-les-Rochers,

M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,

M. Gilles ROUSSILLAT, Brossay,

M. Jean-Christophe ROUXEL, La Lande-Chasles,

M. Nicolas TAVEAU ALI KARI, Antoigné.

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,

Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,

Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,

Mme Betsabée HAAS, Tours Métropole Val de Loire,

Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,

M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,

M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,

Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,

M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Ibrahim CHENOUF

Nombre de membres composant le bureau : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 18

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTMOREAU

1.7. Actes spéciaux et divers

Convention 2026 entre le PNR-LAT, EDF-CNPE de Chinon et la commune de Benais

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n° 2025-1162 du 5 décembre 2025 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR-LAT) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR LAT en vigueur ;

Vu la délibération du Bureau du PNR LAT du 23 septembre 2026 n° 2026-16-B portant sur la convention de partenariat 2026 entre le PNR LAT et EDF-CNPE de Chinon et en particulier son annexe 2 indiquant que les 5 000 € dévolus au financement d'une action seront dédiés en 2026 à la restauration de la prairie humide de Saint-Gilles à Benais ;

Vu la délibération de la commune de Benais 2026-63, en date du 14 septembre 2026 ;

Considérant que la commune de Benais a eu l'opportunité d'acquérir en 2024 plusieurs parcelles privées stratégiques pour la survie de l'unique population d'Azuré de la sanguisorbe (*Phengaris teleius*) d'Indre-et-Loire ;

Considérant que ces parcelles sont situées dans le site Natura 2000 « Du complexe du Changeon et de la Roumer » dont le Parc assure l'animation ;

Considérant la volonté de la commune de Benais de restaurer la parcelle ZA022 (prairie de 1,12 ha) et la ZA024 (friche de 1,25 ha) ;

Considérant que ce soutien financier à la commune de Benais portera sur le cofinancement du chantier qui sera réalisé par un prestataire de service.

Compte-tenu de son statut de conseiller municipal de Benais, Monsieur Philippe DUBARRY ne prend pas part au vote.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de convention technique et financière tripartite entre le PNR LAT, EDF-CNPE de Chinon et la commune de Benais s'appliquant pour une année à la date de la signature, ci-après annexé ;
- ✓ autorisent le Président à signer cette convention tripartite et tout document afférent ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoît BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 24 SEP. 2026

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU

1.7. Actes spéciaux et divers

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 23 septembre 2026

Le mercredi 23 septembre 2026 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 septembre par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte.

Assistaient en présentiel :

M. Stéphane AUGU, C.C. Touraine Val de l'Indre,
M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jean-Michel BURLET, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Fabienne CHAMPIGNY, Braslou,
M. Ibrahim CHENOUF, C.A. Saumur Val de Loire,
Mme Sylvie DOARE-DUPONT, Cornillé-les-Caves,
M. Philippe DUBARRY, Benais,
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elodie JEANNETEAU, Département de Maine-et-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Alain PAGEARD, Sainte-Maure-de-Touraine,
M. Jean-Pierre RIDEAU-BAUDIN, Villaines-les-Rochers,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
M. Gilles ROUSSILLAT, Brossay,
M. Jean-Christophe ROUXEL, La Lande-Chasles,
M. Nicolas TAVEAU ALI KARI, Antoigné.
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Betsabée HAAS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Ibrahim CHENOUF

Nombre de membres composant le bureau : 29

Nombre de membres présents : 18 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 18

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOUREAU
1.7. Actes spéciaux et divers

Avenant à la convention avec la commune d'Azay-le-Rideau « Renaturation des villes et villages »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n° 2025-1162 du 5 décembre 2025 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR LAT en vigueur ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2024/18/CS du 18 octobre 2024 relative à la rétribution des services du PNR LAT ;

Vu la délibération 2026-08-CS du 7 février 2026 du Comité syndical du PNR LAT précisant les modalités de coopération et les engagements des parties liées concernant la conception concertée d'un Plan guide de renaturation à l'échelle du bourg d'Azay-le-Rideau ;

Considérant que la commune d'Azay-le-Rideau souhaite aujourd'hui bénéficier d'une étude complémentaire liée à l'inventaire et la gestion de son patrimoine arboré à l'échelle de sa commune ;

Considérant que le suivi et la coordination de cette nouvelle prestation nécessiteront de mobiliser une ingénierie au sein des services du Parc, estimée à 5 jours supplémentaires ;

Considérant que la convention susmentionnée fixait à 1 750 € la rétribution financière de la commune d'Azay-le-Rideau, pour les 10 journées d'intervention spécifiques mobilisées par le Parc ;

Considérant ainsi, que l'accompagnement du Parc auprès de la commune d'Azay-le-Rideau pour la réalisation du plan guide de renaturation et le suivi de l'étude sur le patrimoine arboré est estimé aujourd'hui au total à 15 journées ;

Considérant que, selon les termes de la délibération relative au calcul des rétributions financières susmentionnée, le montant de la rétribution de la commune d'Azay-le-Rideau au PNR LAT atteindrait un montant maximum de 5 250 € pour les 15 journées d'accompagnement prévues ;

Vu la délibération du 2 septembre 2026 de la commune d'Azay-le-Rideau approuvant les nouvelles conditions précisées dans l'avenant ci-après annexé.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTMOREAU

1.7. Actes spéciaux et divers

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet d'avenant, dédié au suivi de l'étude sur le patrimoine arboré, à la convention technique et financière de coopération public-public entre le PNR LAT et la commune d'Azay-le-Rideau, ci-après annexé ;
- ✓ autorisent le Président à signer cet avenant et tout document afférent ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoît BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

24 SEP. 2026

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOIREAU

1.7. Actes spéciaux et divers

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 23 septembre 2026

Le mercredi 23 septembre 2026 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 septembre par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte.

Assistaient en présentiel :

M. Stéphane AUGU, C.C. Touraine Val de l'Indre,
M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jean-Michel BURLET, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Fabienne CHAMPIGNY, Braslou,
M. Ibrahim CHENOUF, C.A. Saumur Val de Loire,
Mme Sylvie DOARE-DUPONT, Cornillé-les-Caves,
M. Philippe DUBARRY, Benais,
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elodie JEANNETEAU, Département de Maine-et-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Alain PAGEARD, Sainte-Maure-de-Touraine,
M. Jean-Pierre RIDEAU-BAUDIN, Villaines-les-Rochers,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
M. Gilles ROUSSILLAT, Brossay,
M. Jean-Christophe ROUXEL, La Lande-Chasles,
M. Nicolas TAVEAU ALI KARI, Antoigné.
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Betsabée HAAS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Ibrahim CHENOUF

Nombre de membres composant le bureau : 29

Nombre de membres présents : 18 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 18

Convention pour la renaturation des cours d'écoles de Saint-Philbert-du-Peuple années 2026-2027

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n° 2025-1162 du 5 décembre 2025 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR LAT en vigueur ;

Vu la délibération du Comité syndical du PNR LAT n° 2025/21/CS du 13 décembre 2025, approuvant la programmation régionale 2026 du Contrat de Parc 2024/2026 avec la Région Pays de la Loire et le plan de financement de l'action « Renaturation des cours d'école » prévoyant une subvention de 37 500 € pour une dépense prévisionnelle de 37 500 € HT, soit 45 000 € TTC ;

Considérant que la Région Pays de la Loire demande au PNR LAT de réaliser des opérations sous mandat pour les actions en investissement, réalisées dans le cadre des Contrats de Parc au bénéfice des communes et/ou EPCI ;

Considérant que selon les termes du Contrat de Parc 2024-2026 avec la Région Pays-de-la-Loire, cette dernière versera un acompte de 50% de la subvention dès sa notification et le solde à la transmission du bilan technique et financier ;

Considérant que selon les termes du Contrat de Parc susmentionné, l'action devra être réalisée avant le 31 décembre 2027 ;

Considérant que le PNR LAT, du fait de son expertise sur ces domaines, peut apporter un appui technique à la commune de Saint-Philbert-du-Peuple et mobiliser des financements régionaux dédiés à la réalisation de ce projet ;

Considérant que le projet de renaturation de la cour d'école vise à améliorer le bien-être des enfants par notamment, une meilleure répartition des usages et l'intégration d'espaces favorables à la biodiversité ;

Considérant que ce projet de transformation peut servir d'exemples et être valorisé dans le cadre de diffusions de bonnes pratiques et d'idées à une échelle plus globale ;

Considérant les termes de la convention de mandat pour la renaturation des cours d'école de la commune de Saint-Philbert-du-Peuple annexée ;

Considérant notamment, l'article 5 de la convention susmentionnée, relatif aux engagements mutuels, qui précise la nature du mandatement de la commune de Saint-Philbert-du-Peuple au PNR LAT, à savoir la réalisation en son nom d'études et travaux associés relatifs à la renaturation de la cour d'école communale ;

Considérant que, comme mentionné dans ladite convention, les travaux réalisés dans le cadre de ce mandatement devront s'inscrire dans l'enveloppe de la subvention régionale attribuée au PNR LAT, précisée ci-dessus ;

Considérant l'article 6 de la convention susmentionnée, relatif aux modalités financières fixant une contribution financière la commune de Saint-Philbert-du-Peuple au PNR LAT, pour la réalisation du projet, d'un montant maximum de 7 500 €.

Vu la délibération 2026-042 du 7 juillet 2026 de la commune de St Philbert-du-Peuple approuvant le projet de convention de partenariat.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTMOREAU

1.7. Actes spéciaux et divers

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de convention de partenariat entre le PNR-LAT et la commune de Saint-Philbert-du-Peuple ci-après annexé ;
- ✓ autorisent le Président à signer cette convention et tout document y afférent.
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au budget

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoît BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

24 SEP. 2026

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOIREAU

1.7. Actes spéciaux et divers

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 23 septembre 2026

Le mercredi 23 septembre 2026 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 septembre par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte.

Assistaient en présentiel :

M. Stéphane AUGU, C.C. Touraine Val de l'Indre,
M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jean-Michel BURLET, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Fabienne CHAMPIGNY, Braslou,
M. Ibrahim CHENOUF, C.A. Saumur Val de Loire,
Mme Sylvie DOARE-DUPONT, Cornillé-les-Caves,
M. Philippe DUBARRY, Benais,
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elodie JEANNETEAU, Département de Maine-et-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Alain PAGEARD, Sainte-Maure-de-Touraine,
M. Jean-Pierre RIDEAU-BAUDIN, Villaines-les-Rochers,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
M. Gilles ROUSSILLAT, Brossay,
M. Jean-Christophe ROUXEL, La Lande-Chasles,
M. Nicolas TAVEAU ALI KARI, Antoigné.
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Betsabée HAAS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOUREAU
1.7. Actes spéciaux et divers

Secrétaire de séance : Monsieur Ibrahim CHENOUF

Nombre de membres composant le bureau : 29

Nombre de membres présents : 18 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 18

Convention avec l'École Supérieure d'Agriculture pour la mise en place d'un atelier étudiants dans le cadre de l'ABC de Mazé-Milon

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n° 2025-1162 du 5 décembre 2025 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR LAT en vigueur ;

Vu la délibération du Bureau du PNR LAT n°2025-32/B du 02 décembre 2025 portant sur la convention technique et financière de coopération public-public pour la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) de Mazé-Milon ;

Vu la délibération du Comité syndical du PNR LAT n° 2025/21/CS du 13 décembre 2025, approuvant la programmation régionale 2026 du Contrat de Parc 2024/2026 avec la Région Pays de la Loire et le plan de financement de l'action « ABC de Mazé-Milon : ateliers étudiants du Conseil scientifique et prospectif » prévoyant une subvention de 17 500 € pour une dépense prévisionnelle de 20 000 € TTC ;

Considérant le projet de convention, ci-après annexé, avec l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers (ESA) et les objectifs pédagogiques précisant les modalités de collaboration pour la conduite de d'une mission d'étude portant sur « la contribution de l'agriculture à la biodiversité des milieux semi-naturels de la commune de Mazé-Milon » ;

Considérant que cette étude sera réalisée par un groupe de 5 élèves ingénieurs de 5^{ème} année d'étude dans le cadre du Domaine d'Approfondissement « Environnement, Territoire, Agriculture & Paysage » de l'ESA ;

Considérant que le projet de convention, annexé, précise le montant forfaitaire de contribution du PNR LAT à la réalisation de l'atelier étudiants est fixé à 800 € TTC ;

Considérant que cette mission viendra compléter la démarche de mobilisation et d'inventaires menée dans le cadre de l'ABC de Mazé-Milon.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de convention de partenariat avec l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers relative au projet « ABC de Mazé-Milon : ateliers étudiants du Conseil scientifique et prospectif », courant du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, ci-après annexé ;

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTMOREAU

1.7. Actes spéciaux et divers

-
- ✓ autorisent le Président à signer cette convention et tout document afférent ;
 - ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoît BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

24 SEP. 2026

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOUREAU
1.7. Actes spéciaux et divers

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 23 septembre 2026

Le mercredi 23 septembre 2026 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 septembre par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte.

Assistaient en présentiel :

M. Stéphane AUGU, C.C. Touraine Val de l'Indre,
M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jean-Michel BURLET, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Fabienne CHAMPIGNY, Braslou,
M. Ibrahim CHENOUF, C.A. Saumur Val de Loire,
Mme Sylvie DOARE-DUPONT, Cornillé-les-Caves,
M. Philippe DUBARRY, Benais,
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elodie JEANNETEAU, Département de Maine-et-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Alain PAGEARD, Sainte-Maure-de-Touraine,
M. Jean-Pierre RIDEAU-BAUDIN, Villaines-les-Rochers,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
M. Gilles ROUSSILLAT, Brossay,
M. Jean-Christophe ROUXEL, La Lande-Chasles,
M. Nicolas TAVEAU ALI KARI, Antoigné.
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Betsabée HAAS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU

1.7. Actes spéciaux et divers

Secrétaire de séance : Monsieur Ibrahim CHENOUF

Nombre de membres composant le bureau : 29

Nombre de membres présents : 18 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 18

Convention avec l'Université de Tours pour la mise en place d'un atelier étudiants dans le cadre de l'ABC de Mazé-Milon

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n° 2025-1162 du 5 décembre 2025 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR LAT en vigueur ;

Vu la délibération du Bureau du PNR LAT n°2025-32/B du 02 décembre 2025 portant sur la convention technique et financière de coopération public-public pour la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) de Mazé-Milon ;

Vu la délibération du Comité syndical du PNR LAT n° 2025/21/CS du 13 décembre 2025, approuvant la programmation régionale 2026 du Contrat de Parc 2024/2026 avec la Région Pays de la Loire et le plan de financement de l'action « ABC de Mazé-Milon : ateliers étudiants du Conseil scientifique et prospectif » prévoyant une subvention de 17 500 € pour une dépense prévisionnelle de 20 000 € TTC ;

Considérant le projet de convention, ci- après annexé, avec l'Université François Rabelais de Tours et les objectifs pédagogiques précisant les modalités de collaboration pour la conduite de d'une mission d'étude portant sur « les lieux qui comptent à Mazé-Milon : attachements, expériences de nature et transformations paysagères depuis cinquante ans » ;

Considérant que cette étude sera réalisée par un groupe d'une quinzaine d'élèves en droit et géographie du Master 2 Environnement, Territoires, Paysage de l'Université François Rabelais de Tours ;

Considérant que le projet de convention, annexé, précise le montant forfaitaire de contribution du PNR LAT à la réalisation de l'atelier étudiants est fixé à 5 000 € TTC ;

Considérant que cette mission viendra compléter la démarche de mobilisation et d'inventaires menée dans le cadre de l'ABC de Mazé-Milon.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de convention de partenariat avec Université François Rabelais de Tours relative au projet « l'Université François Rabelais de Tours », courant du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027, ci-après annexé ;

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTMOREAU

1.7. Actes spéciaux et divers

-
- ✓ autorisent le Président à signer cette convention et tout document afférent ;
 - ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoît BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **24 SEP. 2026**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 23 septembre 2026

Le mercredi 23 septembre 2026 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 septembre par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte.

Assistaient en présentiel :

M. Stéphane AUGU, C.C. Touraine Val de l'Indre,
M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jean-Michel BURLET, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Fabienne CHAMPIGNY, Braslou,
M. Ibrahim CHENOUF, C.A. Saumur Val de Loire,
Mme Sylvie DOARE-DUPONT, Cornillé-les-Caves,
M. Philippe DUBARRY, Benais,
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elodie JEANNETEAU, Département de Maine-et-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Alain PAGEARD, Sainte-Maure-de-Touraine,
M. Jean-Pierre RIDEAU-BAUDIN, Villaines-les-Rochers,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
M. Gilles ROUSSILLAT, Brossay,
M. Jean-Christophe ROUXEL, La Lande-Chasles,
M. Nicolas TAVEAU ALI KARI, Antoigné.
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Betsabée HAAS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
1.7. Actes spéciaux et divers

Secrétaire de séance : Monsieur Ibrahim CHENOUF

Nombre de membres composant le bureau : 29

Nombre de membres présents : 18 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 18

« Restauration collective » : convention avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n° 2025-1162 du 5 décembre 2025 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR LAT en vigueur ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2024/18/CS du 18 octobre 2024 relative à la rétribution des services du PNR LAT ;

Vu la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « loi EGAlim » ;

Vu la loi du 24 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et résilience » ;

Considérant que l'action consistant à accompagner les établissements de restauration collective à la l'échelle de la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire (CC CVL) vise à concourir aux objectifs du Plan climat Air-Energie Territorial (PCAET) porté par la CC CVL ;

Considérant que l'action consistant à accompagner les établissements de restauration collective à l'échelle de la CC CVL s'inscrit dans le cadre de l'axe 2 de la Charte du Parc 2025-2040, selon les objectifs opérationnels « Favoriser la création de valeur ajoutée sur les exploitations » et « Promouvoir une agriculture préservant les ressources » et qu'elle répond aux objectifs de l'orientation 7 « Accélérer la transition alimentaire et agricole » ;

Considérant qu'au titre de ses propres compétences et politiques et de son appartenance au PNR LAT, la CC CVL met en place des actions qui contribuent à des objectifs partagés définis dans la charte du PNR LAT en vigueur ;

Considérant que le PNR LAT, du fait de son expertise sur ces domaines, peut apporter un appui technique à la CC CVL ;

Considérant l'animation par le Parc d'un réseau de restaurants collectifs sur le territoire de la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire, entre 2017 et 2021, puis du 15 juin 2024 au 15 juin 2025 puis entre le 1^{er} septembre 2025 au 1^{er} septembre 2026 ;

Considérant que la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire a sollicité le PNR LAT pour poursuivre cette animation territoriale du 2 septembre 2026 au 31 août 2027 ;

Considérant, qu'en application des règles de la délibération susmentionnée, la rétribution financière de la CC CVL, correspondant à cette expertise complémentaire mobilisée par le PNR LAT, atteindra un montant maximum de 6 650 euros pour 17 journées d'intervention prévues ;

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTMOREAU

1.7. Actes spéciaux et divers

Considérant que ce projet peut servir d'exemple et être valorisé dans le cadre de diffusions de bonnes pratiques et d'idées à une échelle plus globale ;

Considérant le projet de convention technique et financière de coopération public-public avec la Communauté de Communes Chinon-Vienne et Loire relative au projet « restauration collective », annexé.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de convention technique et financière de coopération public-public 2026 avec la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire relative au projet « Restauration collective », courant du 2 septembre 2026 au 31 août 2027 , ci-après annexé ;
- ✓ autorisent le Président à signer cette convention et tout document afférent ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoît BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le **24 SEP. 2026**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 23 septembre 2026

Le mercredi 23 septembre 2026 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 septembre par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte.

Assistaient en présentiel :

M. Stéphane AUGU, C.C. Touraine Val de l'Indre,
M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jean-Michel BURLET, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Fabienne CHAMPIGNY, Braslou,
M. Ibrahim CHENOUF, C.A. Saumur Val de Loire,
Mme Sylvie DOARE-DUPONT, Cornillé-les-Caves,
M. Philippe DUBARRY, Benais,
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elodie JEANNETEAU, Département de Maine-et-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Alain PAGEARD, Sainte-Maure-de-Touraine,
M. Jean-Pierre RIDEAU-BAUDIN, Villaines-les-Rochers,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
M. Gilles ROUSSILLAT, Brossay,
M. Jean-Christophe ROUXEL, La Lande-Chasles,
M. Nicolas TAVEAU ALI KARI, Antoigné.
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Betsabée HAAS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOUREAU

1.4. Interventions économiques

Secrétaire de séance : Monsieur Ibrahim CHENOUF

Nombre de membres composant le bureau : 29

Nombre de membres présents : 18 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 18

Validation du cahier des charges de la marque Valeurs PNR « Vignes et vins » après examen par la Fédération des Parcs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R. 333-16 alinéa 1 relatif à la gestion de la marque Valeurs Parc naturel régional ;

Vu le décret n° 2025-1162 du 5 décembre 2025 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR LAT en vigueur en notamment le paragraphe 1.2 « Objet du Syndicat mixte » qui précise que le Syndicat mixte du PNR LAT gère la marque collective « Valeurs Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine » ;

Vu la délibération du Comité syndical du PNR LAT n° 2026-14-CS en date du 26 juin 2026 portant notamment sur la délégation, du Comité syndical au Bureau, de l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » ;

Vu la délibération du Bureau du PNR LAT n° 2026-07-B en date du 3 juillet 2026 portant notamment sur la délégation, du Bureau au Président, de l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » aux candidats retenus qui auront fait l'objet d'une appréciation favorable au regard du cahier des charges préalablement validé en Bureau ;

Considérant que depuis 2022, le Parc a choisi de développer la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » dans le secteur agricole ;

Considérant l'importance du secteur viticole sur le territoire du Parc, avec plus de 13 000 ha en vigne, et la pertinence d'engager une démarche de marquage sur cette filière ;

Considérant la concertation menée en 2025 avec des professionnels de la filière viticole afin d'établir un projet de cahier de charge adapté au contexte territorial du PNR LAT ;

Considérant la validation le 27 avril 2026 du projet de cahier des charges par la commission nationale de la Marque de la Fédération des Parcs naturels régionaux, sous réserve de modifications mineures ;

Considérant que le projet de cahier des charges, ci-après annexé, intègre les modifications demandées par la Commission nationale de la Marque de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de cahier des charges de la marque Valeurs Parc naturel régional « Vignes et vins » ci-après annexé ;

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU

1.4. Interventions économiques

- ✓ autorisent le Président à attribuer la marque Valeurs Parc naturel régional « Vignes et Vins » aux entreprises respectant le cahier des charges susmentionné et ayant reçu un avis favorable de l'instance ad hoc du Syndicat mixte du PNR LAT.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoît BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

24 SEP. 2026

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOUREAU

5.3. Désignations de représentants

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du mercredi 23 septembre 2026

Le mercredi 23 septembre 2026 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 septembre par Monsieur Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte.

Assistaient en présentiel :

M. Stéphane AUGU, C.C. Touraine Val de l'Indre,
M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Jean-Michel BURLET, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Fabienne CHAMPIGNY, Braslou,
M. Ibrahim CHENOUF, C.A. Saumur Val de Loire,
Mme Sylvie DOARE-DUPONT, Cornillé-les-Caves,
M. Philippe DUBARRY, Benais,
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elodie JEANNETEAU, Département de Maine-et-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Alain PAGEARD, Sainte-Maure-de-Touraine,
M. Jean-Pierre RIDEAU-BAUDIN, Villaines-les-Rochers,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
M. Gilles ROUSSILLAT, Brossay,
M. Jean-Christophe ROUXEL, La Lande-Chasles,
M. Nicolas TAVEAU ALI KARI, Antoigné.
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Betsabée HAAS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOUREAU

5.3. Désignations de représentants

Secrétaire de séance : Monsieur Ibrahim CHENOUF

Nombre de membres composant le bureau : 29

Nombre de membres présents : 18 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 18

Désignation de représentants dans différentes instances

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n° 2025-1162 du 5 décembre 2025 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR LAT en vigueur ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ Approuvent la désignation des membres pour représenter le Parc au sein des différentes instances suivantes :

Fédération des Parcs naturels régionaux (Assemblée générale) - Monsieur Ibrahim CHENOUF .
Commission locale de l'eau du SAGE Authion - Monsieur Jean-Christophe ROUXEL
Commission locale de l'eau du SAGE Layon Aubance Louets - Madame Laurence CAILLAUD
Sites Natura 2000 « Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » - Madame Sophie TUBIANA
Sites Natura 2000 « Champagne de Méron » - Monsieur Nicolas TAVEAU ALI KARI
Sites Natura 2000 « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » - Monsieur Jean-Michel BURLET
Sites Natura 2000 « Vallées du Changeon et de la Roumer » - Monsieur Philippe DUBARRY
Comité de programmation LEADER du Pays du Chinonais (suppléant) - Monsieur Alain PAGEARD
Commission Locale d'Information du Centre National de Production d'Electricité de Chinon - Monsieur Ibrahim CHENOUF sous réserve de validation de la CLI
Société Phyteurop Montreuil-Bellay (Commission suivi du site) - Monsieur Gilles ROUSSILLAT

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTMOREAU

5.3. Désignations de représentants

Plan départemental des déchets et assimilés d'Indre-et-Loire

- Monsieur François LAFOURCADE

Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires 49, sports de nature : élaboration des Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

- Madame Elodie JEANNETEAU

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoît BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 24 SEP. 2026